

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire le lundi 2 novembre 2015, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2015.
2. Présentation du marché de performance énergétique (Diaporama).
- 3 Régie de dépenses du service jeunesse – rejet de la demande de recours gracieux présentée par le régisseur titulaire.
4. Rapport d'activités du comité d'éthique pour la vidéoprotection.
5. Rapport d'activités du Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des REsidus Ménagers (S.I.E.T.RE.M.) - année 2014.
6. Taux d'effort des familles pour la restauration scolaire.
7. Taux d'effort des familles pour les centres de loisirs.
8. Taux d'effort des familles pour les centres d'accueil du matin et du soir.
9. Taux d'effort des familles pour les études surveillées.
10. Tarifs des droits de place et de voirie.
11. Tarifs des insertions publicitaires dans le magazine municipal.
12. Communications du Maire.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuvé par le Bureau Municipal
du 12 octobre 2015**

En Mairie, le 15 octobre 2015

Michel RICART



Maire de Lognes